

Les coopérateurs de Tereos bénéficient des bons résultats de la diversification du groupe

Pour accompagner ses coopérateurs dans l'après quotas, Tereos avait été le premier groupe en Europe à avoir garanti à ses coopérateurs un prix minimum de la betterave et des mesures pour conforter la trésorerie de leurs exploitations.

Tereos annonce aujourd'hui un prix final de betteraves de 28,40 €/t, supérieur de 14% au prix annoncé lors de la signature des contrats.

70% des coopérateurs ont, par ailleurs, opté et bénéficié d'un remboursement intégral de leur capital social excédentaire. Dans la conjoncture difficile que traversent les agriculteurs français, ces fonds qui s'ajoutent au prix payé pour les betteraves sont de nature à conforter la trésorerie des exploitations.

Le prix moyen prévisionnel de 28,40 €/t intègre le prix de base, les primes versées au titre de la campagne 2017/18, les intérêts aux parts sociales ainsi que le versement de dividendes.

Tereos a, par ailleurs, proposé à ses coopérateurs de procéder au remboursement automatique du capital social excédentaire, sauf demande expresse de leur part. Cette possibilité a été largement suivie et 70% des coopérateurs concernés ont opté et bénéficié d'un remboursement intégral de leur capital social excédentaire, qui favorise leur trésorerie.

Le Conseil de Surveillance va proposer à l'Assemblée générale de juin 2018 le versement d'un dividende exceptionnel de 0,86 €/t de betteraves. Ce dividende s'ajoute à un premier dividende de 0,84 €/t versé en février 2018. Au total, les dividendes versés en 2018, s'élèveraient à 1,70 €/t de betteraves contractées. Ce complément de revenu substantiel démontre la solidité de la stratégie de diversification menée par le groupe depuis plus de 15 ans et sa pertinence économique pour les coopérateurs de Tereos.

Concernant les betteraves excédentaires, livrées au-delà des betteraves contractées, Tereos applique un principe de compensation pour payer une partie de ces betteraves au prix des betteraves contractées. Pour la campagne écoulée, ce sont près de 500 000 tonnes de betteraves excédentaires, soit plus de 25% de leur volume total, qui ont bénéficié du prix des betteraves du contrat.

Ainsi, compte tenu de l'acompte payé au 31 mars sur les betteraves excédentaires après compensation, cela revient à avoir payé l'ensemble des betteraves excédentaires à 15,5 €/t.

Le modèle de contractualisation proposé par Tereos à ses coopérateurs dans le cadre de la fin des quotas et de la suppression du prix minimum en Europe avait rencontré un vif succès. Il s'était traduit par une augmentation des volumes contractés de 25% sur la base d'un prix minimum de 25 €/t.

Pour la campagne 2018, et dans le cadre de la garantie de prix de 2 ans, les coopérateurs bénéficieront à nouveau d'un prix minimum garanti de 25 €/t, traduisant la volonté de Tereos de protéger le revenu de ses coopérateurs de la forte volatilité des prix durant les deux premières années de libéralisation du marché.

A propos de Tereos

Avec comme vision à long terme la valorisation des matières premières agricoles et le développement de produits alimentaires de qualité, Tereos figure parmi les leaders des marchés du sucre, de l'alcool et de l'amidon.

Les engagements sociétaux et environnementaux du groupe contribuent à la performance de l'entreprise dans la durée tout en renforçant sa contribution en tant qu'acteur responsable.

Groupe coopératif, Tereos rassemble 12 000 agriculteurs et dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne et des céréales.

Grâce à ses 49 sites industriels, à une implantation dans 16 pays et à l'engagement de ses 23 000 collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire.

En 2016/17, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,8 milliards d'euros.

<https://tereos.com/>



Contacts presse

Tereos

Aneta Lazarevic

+33 (0)1 55 37 36 30

aneta.lazarevic@tereos.com

DGM Conseil

Christian d'Oléon

+33 (0)1 40 70 11 89

chrisdo@dgm-conseil.fr